

# ASSEMBLÉE DU DÉSERT 2012

Dimanche 2 septembre 2012

## L'affaire Calas et Voltaire

Par Janine Garrisson

professeur honoraire à l'Université de Toulouse.



Le 10 mars 1762, un paisible et disons conformiste marchand toulousain subit, place St. Gorges, lieu habituel des exécutions, la torture, puis le supplice de la roue avant que son cadavre ne soit livré au feu. Cet homme, Jean Calas, est condamné pour avoir tué son fils, mais surtout il porte une macule irréversible, il est nouveau converti, c'est-à-dire que ses grands parents ont été protestants un siècle auparavant, avant la Révocation de l'Edit de Nantes. Même s'il s'est désisté de la religion de ses ancêtres, même s'il accomplit les gestes catholiques nécessaires et visibles, il n'en demeure pas moins, en cette ville, un suspect dont on se méfie. Nous n'avons pour l'heure que les éléments d'une affaire criminelle banale.

Jean Calas dont la femme Rose Cabibel est également nouveau converti a six enfants. Pour des raisons que l'on peut imaginer – pressions de l'environnement ou rébellion classique familiale - l'un d'eux, Louis, s'est tourné avec ostentation vers le catholicisme au point d'appartenir à une confrérie rigoriste, celle des Pénitents blancs. Les autres enfants, trois garçons et deux filles, sont accoutumés à l'existence double des nouveaux convertis, une façade publique catholique et une vie plus intime et feutrée, continuatrice de la religion ancestrale avec lectures bibliques et prières le soir tous volets fermés.

L'aîné Marc Antoine, âgé de 29 ans, n'est pas un homme heureux. Le fait qu'il appartient à cette famille de nouveaux convertis l'a bloqué socialement. Il aurait voulu être avocat, mais après ses études de droits, il n'a pu obtenir un certificat de catholicité, comme l'exige l'entrée dans cette profession. D'autres, dans une situation identique, s'arrangent pour obtenir ce laissez-passer, de curés complaisants parce que besogneux, disposés à le rédiger. Autre déception pour Marc-Antoine, il aurait voulu créer une affaire ou fonder une entreprise, mais son père n'est pas assez aisé pour l'aider. Le jeune homme frustré seconde son père dans sa boutique d'étoffes exotiques, il s'en évade par la poésie et surtout la musique. Il se rend souvent dans des églises afin, ainsi que l'affirmèrent nombre de témoins, d'écouter cette musique religieuse de même qu'il apaise son mal de vivre en jouant au billard, risquant de fortes sommes ce qui met son père en colère.

Le 17 octobre 1761 les Calas ont invité à souper Gaubert Lavaisse appartenant lui aussi à l'infime minorité des nouveaux convertis toulousains. Lorsqu'à la fin du repas que Marc Antoine a quitté rapidement, Pierre, le fils cadet accompagne Gaubert, au bas des escaliers, il aperçoit ouverte, la porte de la boutique située sous l'appartement. Dans la faible lumière, il distingue Marc Antoine étendu sur le dos. Visiblement sans vie, il n'est pas décoiffé, son habit est soigneusement plié sur le comptoir, les signes visibles de strangulation maculent son visage. Une double porte reliant la boutique à la réserve est entrouverte, une barre de bois à laquelle est reliée une corde git au sol.

Attirée par les appels de Pierre, la famille descend, leurs cris puis leurs pleurs alertent les gens de la rue. La soirée n'est pas très avancée, des artisans travaillent encore, la rue des Filatiers où se déroule le drame constitue un axe marchand et artisanal très actif, boutiques et ateliers se touchent. Le médecin ne peut que constater la mort. Aussitôt les voisins bientôt

témoins alertés et accourus par malveillance ou curiosité malsaine s'interrogent, suicide ou assassinat ? Le médecin ne peut se prononcer, il faut une autopsie, mais surtout une enquête de type criminel puisque, par honneur familial, les Calas récuse la thèse du suicide. Le capitoul David de Baudrigue arrive sur les lieux. A Toulouse, les élus municipaux sont chargés non seulement de la gestion urbaine mais de la justice criminelle en première instance.

Baudrigue comme la plupart des Toulousains viscéralement hostile aux nouveaux convertis les considère comme des suspects capables de tous les excès. N'ont-ils pas tenté de s'emparer de la ville lors de la première guerre civile en 1562 ? Repoussée assez cruellement, cette agression n'en a pas moins laissé des traces profondes dans la conscience collective des habitants ; chaque année à cette date, ils célèbrent en grande pompe la fête de la Délivrance. Des mémoires, des libelles catholiques ne cessent de revenir sur cette date mémorable du 17 mai transformant la cité en Jérusalem héroïque ; confortant la volonté d'isolationnisme des citadins enclos dans leurs murs bien entretenus afin de les garder des possibles assauts des nouveaux convertis des villes autrefois protestantes de Montauban, Castres ou Lavaur. Telle est la malveillance et la suspicion à l'égard des protestants que bien des Toulousains pensent que, selon un précepte prononcé par Calvin, un père a le droit religieux et moral de tuer son enfant si celui-ci manifeste le désir de se convertir à la religion dominante.

C'est la tête bourrée de tous ces parti-pris que David de Beudrigue entame son instruction. A charge bien sûr, il mène un long interrogatoire ; la famille Calas, leur servante qui est catholique comme l'exigent les règles émanant de la Révocation. Il interroge les voisins : marchands, maîtres d'atelier et leurs apprentis, les servantes et leurs petites bourgeoises de patronnes. Bien peu de ces témoins déposent en faveur des Calas à tel point que la certitude de Beudrigue est rapidement acquise, Jean Calas a exécuté son fils puisqu'il voulait se convertir. N'a-t-on pas souvent vu Marc-Antoine fréquenter les églises pour écouter la musique ?

Le jugement rendu le 18 novembre s'avère malgré l'absence de preuves d'une extrême sévérité. Les époux Calas sont condamnés à être pendus puis brûlés et leurs cendres dispersées au vent, la servante Jeanne Viguière se voit infliger un enfermement de cinq ans dans le quartier de force d'un hôpital toulousain, Gaubert Lavaisse l'invité au soir du drame et donc, à la fois témoin et suspect doit subir la peine des galères à vie. L'unanimité n'est pas obtenue au sein des juges capitulaires ; l'un d'eux réclame les preuves plus solides qui, selon lui, ne peuvent être obtenues sans la torture des trois accusés principaux. Or, juridiquement, ils n'en ont pas le droit. Est ce pour eux le moyen de se débarrasser d'une affaire gênante ? Celle-ci commence à faire les gros titres des gazettes.

\*

\* \*

A Paris, à Genève, le siècle des Lumières se manifeste alors dans ce qu'il a de meilleur : la dénonciation de l'intolérance et l'injustice souvent induites par l'action de l'Eglise romaine. D'autant qu'à Toulouse, sollicitée par les capitouls en manque de preuve, celle-ci a excommunié par avance ceux qui refusent de révéler ce qu'ils connaissent du crime.

Les Calas, comme ils en ont le droit, font appel au Parlement de Toulouse. Redoutable institution réputée pour son intransigeance papiste, la cour souveraine responsable administrativement et juridiquement d'un cinquième de l'espace français. Durant les guerres civiles, les conseillers se sont tournés vers la Ligue au point que le roi Henry IV fût obligé de créer une autre cour de justice dans le Midi pour pallier leur intolérance ; ceux-ci se sont refusés durant deux ans à enregistrer l'Edit de Nantes laissant les protestants de leur district dans le vide juridique d'avant l'Edit.

Or, en cette année 1762, ces Messieurs du Parlement se trouvent face à trois affaires

concernant les protestants, le dossier Calas bien sûr, mais aussi le dossier Sirven ; dans ce cas, un père de famille non loin de Castres aurait tué sa fille soi-disant proche de la conversion. Dernier cas enfin, au début de l'année 1762, ils jugent le dossier de Rochette, un ministre venu célébrer un culte clandestin non loin de Caussade, et de trois gentilshommes, les frères Grenier accourus le secourir. Le ministre est pendu place du Salin selon les règles émises par l'édit de Révocation, les autres décapités. Cette succession d'affaires conforte les Toulousains et leurs autorités, le Parlement en premier, que le danger huguenot rode toujours, qu'il n'est pas éradiqué et que la ville est encore sous la menace lorsque survient la mort de Marc.

La cour de justice reprend à zéro l'instruction menée par les capitouls. Le conseiller chargé de rapporter le dossier devant ses douze collègues de la chambre criminelle, la Tournelle, s'enferme au couvent des Chartreux pour mieux réfléchir et fuir rumeurs et passions. Le magistrat conclut au crime, Marc a été pendu et étranglé car il voulait devenir catholique. Crime paternel ou familial ? Quelques hésitations car personne ne peut ignorer que l'affaire a pris une dimension nationale et même européenne ; la cour criminelle botte en touche, elle sépare le dossier en deux, d'un côté Jean Calas assurément coupable, de l'autre Pierre et sa mère. Lors du verdict qui intervient le 10 mars 1762, sept magistrats votent en ce qui concerne Calas pour la peine de mort, trois pour la torture conduisant à l'aveu, deux pour un complément d'enquête, un seul décide l'innocence du marchand. Pour qu'intervienne la condamnation à mort, il faut la majorité des voix plus une. Le compte est bon, Jean Calas est condamné à mort mais de surcroît promis à la torture ordinaire et extra ordinaire. Inutile de vous infliger les détails de ce supplice au cours duquel Calas ne cesse d'affirmer son innocence et refuse les aides spirituelles que lui offrent deux dominicains tellement soucieux du salut de son âme ! Il n'a plus rien à perdre, il reconnaît être protestant tout comme sa femme et avoir éduqué à la huguenote ses enfants.

L'exécution de Jean Calas calme les juges qui ont émis leur verdict sur leur ultime conviction et sans preuves irréfutables.. Rose Calas est épargnée ainsi que ses deux filles ; le fils Pierre est condamné au bannissement perpétuel ; d'abord emprisonné puis mis dans un couvent, il réussit à s'échapper et à rejoindre Genève son frère Donat. Les filles et la mère sont mises hors de cause, sinon que les deux jeunes filles doivent subir le stage catholique bien connu des protestantes, c'est-à-dire l'enfermement dans un couvent. Elles retrouvent plus tard en 1774 leur mère à Paris.

\*

\* \*

L'histoire n'est pas terminée. La compagnie des pasteurs de Genève sur la sollicitation de l'avocat des Calas dans leur procès au parlement produit une Déclaration solennelle ; elle réfute avec force le principe soit disant émis par l'Eglise protestante, à savoir qu'un père puisse faire mourir ses enfants quand ils veulent changer de religion. Des mémoires imprimés par des avocats, différents opuscules circulent pour appuyer cette affirmation et donc innocenter Calas du meurtre de son fils Marc-Antoine. Le plus connu est celui du pasteur Paul Rabaut, peut-être en collaboration avec La Beaumelle, il s'intitule *La Calomnie confondue*... imprimé au Désert en 1762. Beau texte qui plaide pour la liberté de conscience et affirme que le protestantisme, religion de Henry IV le plus vertueux des ancêtres du roi actuel Louis XV « peut errer dans le dogme mais ne peut enseigner une morale homicide » . Le parlement toulousain qui ne peut ignorer les échos de cet opuscule à Toulouse sans doute mais plus sûrement à Paris dans les milieux éclairés décrète que *La Calomnie* sera brûlée par le bourreau place du Parlement.

A la fin du mois de mars 1762, Voltaire sollicité par un négociant marseillais très au fait des passions toulousaines s'intéresse à ce qui est en train de devenir désormais une

affaire. Il demeure néanmoins prudent, il écrit le 29 mars 1762 à d'Alembert :

« Je vous promets de n'aller ni à Genève ni à Toulouse (...) Pour l'amour de Dieu, rendez-moi aussi exécration que vous le pourrez le fanatisme qui a fait pendre un fils par son père ou qui a fait rouer un innocent par huit conseillers du roi. »

Voltaire choisit Genève et se jette dans la réhabilitation de Jean Calas avec l'efficacité et l'intelligence qu'on lui connaît. Il fait venir dans son château de Ferney le quatrième fils qui, apprenti à Nîmes, a fui cette ville pour Genève, l'interroge longuement, s'aperçoit qu'il n'est pas un jeune fanatique du style « camisard des Cévennes » ; plus tard, il rencontre Pierre venu retrouver son frère après son évasion du couvent dominicain. Il prend contact avec l'intendant du Languedoc, avec Madame Calas et, un peu plus tard, ses filles qu'il fait venir à Paris. Celles-ci sont secourues par les banquiers huguenots Dufour et Mallet, des aristocrates tels le comte et la comtesse d'Argenson, le tout Paris des Lumières prend fait et cause pour elles jusqu'à d'Alembert et Mme Deffand.

Voltaire à leur tête, ils n'ont qu'un but, la réhabilitation de Calas par la cassation du verdict qui l'a condamné à être roué vif. Voltaire entame une volumineuse correspondance avec les gens du Conseil du roi, constitue un épais dossier dans lequel il n'hésite pas à glisser des opuscules au nom de ses protégés. Il remue ciel et terre, fait rédiger des mémoires par de prestigieux avocats parisiens comme Pierre Mariette ou Elie de Beaumont sachant que le grand public raffole de ces mémoires plaidoiries écrites puisque l'avocat à la cour ne plaide pas en personne durant un procès.

Mariette évoque le principe selon lequel tous les sujets de Sa Majesté ont un droit égal à sa protection, les magistrats toulousains ont condamné Calas sans preuves parce qu'il était protestant, or il ne peut y avoir en matière de justice de distinction pour cause de religion. Le texte de Mariette est porté devant le conseil du roi qui réunit au grand complet décide la révision du procès. Le chancelier autorise l'appel depuis le jugement toulousain et demande l'envoi de toute la procédure ainsi que les motifs du jugement. C'est une grande victoire pour Voltaire, le groupe des protestants parisiens et l'élite éclairée de la capitale. Il faut encore attendre car, on le sait, les rouages de l'administration française sont lents ; le 4 juin 1764, le conseil du roi casse le jugement des capitouls et les arrêts du Parlement de Toulouse.

Un nouveau procès commence alors devant les maîtres des requêtes de l'hôtel, la plus haute juridiction royale. Nouvelle instruction, nouvelles preuves, nouvelle analyse critique des témoignages. Enfin les quarante maîtres des requêtes rendent leur arme le 9 mars 1765 trois ans après le supplice de Jean Calas ; Marc Antoine s'est suicidé, son père, sa famille, son ami Gaubert Lavaisse et la servante sont innocents en tout point.

Ce qui aurait pu être un tragique fait divers est devenu une affaire qui marque jusqu'à nos jours la conscience collective au point que chaque époque se l'approprie selon ses intérêts propres ; Calas pour d'aucuns en France est coupable au XIXème et même encore XXème siècle. Pour une autre France, il est un martyr de sa foi, il est martyr car il appartenait à une minorité rejetée et détestée.

L'affaire Calas pourrait se produire n'importe où, n'importe quand, de nos jours encore ; l'ouvrage que Voltaire en a tiré, *Le traité de la tolérance*, garde tout son sens et sa valeur. Une telle histoire tragique survient quand l'intolérance et le parti-pris surpassent la tolérance et la raison dès lors que des minorités religieuses ou ethniques sont désignées par une majorité assurée de ses choix et de ses vérités.